

Paris, le 9 avril 2021

M. Stanislas BOURRON
Directeur Général des Collectivités Locales
Président du Conseil National des Opérations Funéraires

Objet : Exclusion des professionnels funéraires de la chaîne sanitaire

Monsieur le Directeur Général, Monsieur le Président,

Les syndicats de salariés et les fédérations patronales du secteur funéraire prennent conjointement votre attache s'agissant de l'exclusion systématique des opérateurs funéraires et de leurs salariés de la chaîne sanitaire tout au long de l'épidémie de Covid 19.

Les difficultés rencontrées par les professionnels du funéraire pour se faire vacciner d'une part et leur exclusion de la liste des personnes dont les enfants peuvent être accueillis à l'école en sont les derniers exemples.

Cette situation est incompréhensible pour les entreprises du secteur et pour leurs salariés, qui se sont manifestés auprès des autorités publiques à plusieurs reprises à ce sujet.

Au mois de février 2020, nous avons alerté les autorités sur la nécessité de bénéficier d'un accès prioritaire aux EPI (masques, blouses, gants).

Tout au long de l'année 2021, nous avons multiplié les contacts avec les services gouvernementaux pour nous assurer que de telles difficultés ne se reproduiraient pas dans le cadre de la vaccination.

Les professionnels du funéraire sont le dernier maillon de la chaîne sanitaire. Ils prennent en charge les défunts décédés du Covid 19, sont en lien étroit avec les familles (très souvent cas contact elles-mêmes), se mobilisent 24h/24 et 7j/7 pour une mission de service public essentielle.

La France, à la différence de pays voisins, a su éviter des situations et des images désastreuses. Elle le doit, en grande partie, aux 6 000 opérateurs funéraires et à leurs 25 000 salariés qui se sont mobilisés sans discontinuer, et ce malgré les risques qu'ils ont fait, et font encore encourir à leurs propres familles et proches...

Nous vous demandons donc que les professionnels du funéraire bénéficient au plus vite des mêmes mesures que l'ensemble des professionnels de la chaîne sanitaire, qu'il s'agisse de l'accès prioritaire à la vaccination, de la possibilité de faire garder les enfants à l'école...

Nous nous tenons à disposition pour résoudre cette difficulté et vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur Général, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations respectueuses.

Les organisations syndicales représentatives des salariés,



Les fédérations patronales représentatives des employeurs,

